

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 14 décembre 2023

L'an 2023 et le 14 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 décembre 2023.

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023

Délibération N° 14-12-2023 / N°183

Etaient présents les membres en exercice : 82

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoît François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Sabine Surelle, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 14

Membres votants : 102

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Patrick Zakrent, Patrick Dekeyser, Jean Louis Cauvet, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Martine Gérard.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Chantal Dufresne suppléée par Muriel Lebas, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Thomas Bonnelle, Béatrice Dausse, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Jacques Nick, Monique Debeaumont ayant donné procuration à Sidonie Duriez, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Muriel Sergier, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Caron, David Duchateau ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Jacques Thellier ayant donné procuration à André Bouchind'homme, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Hugues Legoux

Titre de la délibération : Création et développement de la Zone d'Activités Economiques sur le territoire de la commune de Haute-Avesnes

Vu la délibération n°76 du 19 Mai 2022, le Conseil Communautaire validant l'acquisition des terrains sur la commune de Haute-Avesnes pour permettre la création d'une Zones d'Activités d'une surface d'environ 4ha52a85ca

Vu la délibération N°47 du 13 avril 2023 autorisant le Président à signer les actes d'achat auprès des propriétaires au prix de 8€ le m², 3€ le m² pour l'exploitant et 32,41€/m² pour la parcelle ZIn°17(devenue après division ZI80)

Vu l'avis des domaines en date du 25/11/2021

Vu l'avis des domaines en date du 17 juillet 2023 relative à la parcelle ZI n°17 devenue suite à division la parcelle ZI 80

Monsieur le Vice-Président précise que suite à la réalisation des documents d'arpentage et du procès-verbal de division la surface exacte d'acquisition est de 4ha85a57 ca répartie de la façon suivante :

ZI 18 lieu dit « La couture de Haute Avesnes » sur la commune d'Acq acquis auprès de l'Association foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier Intercommunale par délibération communautaire en date du 22 février 2021 et par acte notarié en date du 25 février 2022 pour une surface de 15a48ca

ZI 80 lieu dit « La couture de Haute Avesnes » sur la commune d'Acq dans laquelle une emprise de 980m² propriété des consorts Cuvellier

ZH 55 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface de 56a08 propriété des consorts Cuvellier

ZH 59 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface de 22a34 propriété des consorts Betourné

ZH 57 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface de 22a07ca propriété des consorts Betourné

ZH 61 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface de 10a02ca propriété des consorts Deleplanque

ZH 63 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface de 14a57ca propriété des consorts Tetard

ZH 47 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface de 43a88ca propriété des consorts Malderet

ZH 49 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface de 24a12ca propriété des consorts Dachez

ZH 51 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface de 14a64ca propriété des consorts Heunet

ZH 53 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface de 1ha05a38ca propriété des consorts Heunet

ZH 64 lieu dit « le Fond de Haute-Avesnes » sur la commune de Haute Avesnes d'une surface de 1ha47a19ca propriété des consorts Francois

Monsieur le Vice-Président rappelle que la parcelle ZI 18 a été acquise à l'euro symbolique. Déduction faite de la surface de la ZI 18 soit 15a48ca, il reste donc 4ha70a09ca à acquérir.

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Conseil Communautaire que les actes d'acquisition auprès des propriétaires sont en cours de signature au prix de :

- 8€/le m² pour les parcelles ZH 55 , ZH57, ZH59, ZH61, ZH63, ZH47, ZH49, ZH51, ZH53, ZH64 soit une surface totale de 4ha60a29ca
- 32,41€/le m² pour la parcelle ZI80 soit 31 761.80€
-

- 32,41€ le m² pour la parcelle ZI80 soit 31 761.80€
-

Que suite aux négociations engagées avec les exploitants pour les parcelles cadastrées :

- ZH64; ZH53; ZH 55 ; ZH51; ZH49; ZH47 ; ZH63 ; ZH61 ; ZH59 ; ZH57 soit une surface totale de 46 029m² qu'un accord est intervenu avec les locataires sur un prix de 3.35€ le m².
- ZI80 soit une surface totale de 980m² qu'un accord est intervenu avec le locataire sur un prix de 4.68€/m². Cette différence tient au fait que cette parcelle est la parcelle d'assise du chemin d'accès nécessaire à la desserte de la zone

Soit un montant total d'acquisition de 558 777.35€ soit 11.51€/m² pour une surface de 4h85a57ca.

Suite à l'avis favorable du Bureau du 6 décembre 2023, le conseil communautaire décide à la majorité (une abstention, M. Seroux en tant que Maire de Haute Avesnes ne prend pas part au vote) :

- d'accepter le paiement de l'indemnité d'éviction fixée à 3.35€/m² aux exploitants en place pour les parcelles ZH64 ; ZH53 ; ZH 55, ZH51; ZH49 ; ZH47 ; ZH63 ; ZH61 ; ZH59 ; ZH57
- d'accepter le paiement de l'indemnité d'éviction fixée à 4,68€/m² à l'exploitant en place pour la parcelle ZI80
- d'autoriser le Vice-Président à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition des terrains et au versement des indemnités d'éviction.

Le Vice-Président

Eric Poulain



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 15/12/2023 et publication ou notification du 15/12/2023

